

ABONNEMENT.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

L'ECHO SAUMUROIS

Annances, la ligne. . . 20 c.
Réclames. — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

AN. 30 fr.
6 mois 16
12 mois 8
Poste :
AN. 35 fr.
6 mois 18
12 mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 AVRIL

LA DIPLOMATIE OPPORTUNISTE.

La diplomatie de MM. Challemel-Lacour et Jules Ferry nous coûte cher.

En 1882, M. Duclerc, ministre des affaires étrangères et président du conseil, avait préparé avec la Chine un traité avantageux : le traité Bourée.

En 1883, le premier acte de M. Challemel-Lacour, successeur de M. Duclerc au quai d'Orsay, était de déchirer ledit traité.

Par une dépêche du 17 mars 1883, M. Bourée exposait à M. Challemel-Lacour ses appréhensions devant la perspective d'une guerre inévitable.

M. Challemel-Lacour disgracieait le diplomate trop prévoyant dont la perspicacité froissait ses prétentions personnelles.

Au mois de juillet 1884, après de grosses fautes et de grands sacrifices, la paix était encore possible.

La Chine offrait une indemnité un peu mince, il est vrai : trois millions. Et M. Ferry en voulait deux cents.

Pour ces deux cents millions, auxquels il faut renoncer aujourd'hui, M. Ferry a condamné la France à continuer une guerre aussi terrible qu'inutile.

Il prétend, aujourd'hui qu'on l'a renversé, qu'il nous a donné la paix.

Cette paix, d'ailleurs — si elle se conclut — n'a pas été négociée par lui, mais par des agents anglais, parce que l'Angleterre voit ses intérêts commerciaux compromis par la guerre franco-chinoise.

Et cette paix, comme le prédisait M. Bourée, est moins avantageuse, au point de vue des conditions, que le traité répudié par l'étonnant Challemel-Lacour.

Nous avons, en outre, à compter deux années de pertues, près de trois cents millions de dépenses, plus de cinq mille soldats tués, et la répercussion de nos inquiétudes sur toutes les affaires.

Et M. Ferry serait excusable !

Cette paix qui pouvait être faite il y a deux ans, grâce aux négociations intelligentes de M. Duclerc, cette paix qui n'a pas été signée en décembre 1882 parce que M. Duclerc tomba malade et que nous avons eu le malheur de voir un Challemel-Lacour aux affaires étrangères, avec M. Ferry à la présidence du conseil ; cette paix que M. Ferry a toujours repoussée et qui nous arrive inespérée à la dernière heure, négociée par les Anglais intéressés, cette paix, M. Ferry prétend s'en attribuer le triste mérite !

En langage peu diplomatique, nous dirons que jamais ministre opportuniste n'a montré plus de toupet.

Chronique générale.

LES ELECTIONS DU 12 AVRIL.

Neuf élections départementales ont eu lieu dans la journée de dimanche.

C'était la première consultation du suffrage universel depuis les événements du Tonkin et la formation du nouveau cabinet.

Le résultat a été écrasant pour le parti républicain.

Sept conservateurs ont été élus.

Un républicain a été élu.

Il y a un ballottage, où le conservateur tient la tête.

Sur les sept cantons où les conservateurs ont été élus, quatre étaient occupés par des républicains, trois par des conservateurs.

Les républicains ont donc perdu quatre sièges.

32,465 électeurs ont voté; les conservateurs ont obtenu 48,384 suffrages, les républicains 44,084. Dans ces mêmes cantons, les républicains avaient précédemment une majorité de plus de 10,000 voix.

Ces résultats, dont la portée politique est considérable, indiquent un revirement complet du corps électoral dans le sens des idées conservatrices.

LA PETIT COMLOT FERRY-GRÉVY

On se rappelle que M. Ferry et M. Grévy lisaient ensemble la dépêche annonçant la paix, le 7 avril, deux heures avant que M. Brisson ne lût à la Chambre sa déclaration gouvernementale. Nous avons témoigné notre étonnement de ce que le Président de la République n'eût pas fait prévenir le nouveau cabinet et l'ait laissé patager dans le vague.

Cet incident scandaleux a frappé les journaux étrangers, et voici ce que nous lisons dans le *Times* :

« A ce moment, M. Grévy semble avoir entièrement perdu de vue la liberté d'action qu'il devait laisser à ses nouveaux ministres, puisqu'il se joignit à M. Ferry dans cette conspiration du silence. Ce ne fut que mardi, après la demande du crédit de 150 millions, que la nouvelle fut divulguée. Le nouveau président du conseil ne fut qu'à ce moment informé de l'exactitude de l'information du matin. A supposer que le ministère des affaires étrangères n'eût pas été avisé officiellement plus tôt, il faut se rappeler que la signature du 3 avril subsistait, et enfin il est étrange que le *Times* ait reçu cette information douze heures avant le gouvernement français. M. Grévy et M. Ferry restent donc sous cette imputation grave d'avoir, de propos délibéré, soustrait à la connaissance des ministres responsables des nouvelles d'une importance capitale. »

Pendant que M. Ferry écrit des lettres de justification personnelle, le *Petit Journal*, resté fidèle à l'opportuniste, publie la note suivante :

« Le rapport réclamé télégraphiquement et transmis d'urgence par le général Brière de l'Isle, sur les opérations malheureuses de la 2^e brigade, les explications fournies directement par le général de Négrier et le colonel Herbingier ont été l'objet au ministère de la guerre et dans le Conseil du nouveau Cabinet d'un examen approfondi.

Il résulte des conclusions adoptées par la majorité des membres du gouvernement :

1° Que le général de Négrier, sans autorisation formelle, s'est imprudemment engagé sur le territoire de la Chine, négligeant de s'éclairer sur les forces de l'ennemi et de régler l'ordre d'opérations qu'il aurait pas dû engager pour une durée de plusieurs jours avec un effectif trop faible et dépourvu des munitions indispensables ;

2° Que le colonel Herbingier, s'il a pris une résolution de retraite précipitée, ne l'a pas moins conduite avec sang-froid et habileté ;

3° Que le général Brière de l'Isle n'a pas fait preuve de la décision, de la vigueur et de la promptitude nécessaires après avoir reçu la nouvelle de l'échec de Dong-Dang ; que ses télégrammes ont été rédigés dans une forme inexacte, de nature à représenter comme beaucoup plus grave une situation fâcheuse assurément, mais non compromise ; qu'il n'a pas fait preuve de connaissances techniques suffisantes dans la direction des opérations de concentration des troupes, notamment dans l'emploi de l'artillerie et de la cavalerie. »

Les républicains sacrifient toujours ainsi dans leur intérêt tous les officiers de l'armée. Cette tactique n'est pas nouvelle.

Le *Journal du Loiret* rapporte que M. Grévy aurait déclaré à un sénateur qu'il ne laisserait pas poser sa candidature à la présidence une nouvelle fois. Sans regrets aucuns, le Président passera dans la retraite, loin des choses politiques, ses derniers jours. « J'ai eu une présidence heureuse, aurait-il ajouté ; il ne m'a pas fallu verser le sang de mes concitoyens ; pas de guerre civile... pas de guerre étrangère non plus... Je souhaite à mon successeur la satisfaction d'en pouvoir dire autant... »

Et la Tunisie, et Madagascar, et le Tonkin n'ont donc point vu couler le sang français... et plus encore notre or ?... M. Grévy ne s'en est point aperçu !

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

IX

L'ARRESTATION (suite).

Pais, s'adressant à M^{me} Lemoellec :

— Connaissez-vous ce particulier ?

Elle raconte la vérité et plaide en ma faveur avec toute l'éloquence dont elle était capable. Il suffisait, disait-elle, de me voir et de m'entendre pour être sûr que je n'étais pas un malfaiteur. Que pouvait-on craindre de moi ? Quel mal pouvais-je faire ? C'était vraiment pitié de livrer un garçon si inoffensif aux gens de justice, qui ne demandent pas mieux que de prononcer des condamnations à tort et à travers.

Les gendarmes ne disaient pas le contraire, mais ils avaient leur consigne. Pourquoi aussi avais-je eu la sottise de tenter cette évasion suspecte ? Je n'avais pas de papiers, cela seul était compromettant. Averti par l'expérience, je me gardai de faire les réponses qui m'avaient si mal réussi ; je dis que j'étais Parisien et que j'allais à Brest pour retrou-

ver un parent avec le concours duquel j'espérais me placer.

— Cela se trouve à merveille, me dit un des gendarmes, nous allons du même côté ; à Châteaulin, nous vous remettrons à des camarades qui vous confieront à ceux de Landerneau, et, de brigade en brigade, vous arriverez à Brest, où vous expliquerez votre affaire.

Cette combinaison me convenait mieux qu'une autre. Ce que je redoutais surtout, c'était d'être conduit à Quimper, où j'avais été évidemment précédé d'un rapport foudroyant du maire de ***. En allant à Brest, j'avais au moins les chances de l'imprévu pour me sauver.

Les deux gendarmes étaient de braves pères de famille qui obéissaient à leurs chefs, mais ne trouvaient aucune satisfaction à exécuter les mesures rigoureuses qu'en leur imposait. Je crois même qu'ils regrettaient que je les eusse sottement forcés de m'arrêter. Tout en marchant, nous nous mîmes à causer, et la conversation prit même bientôt une tournure presque amicale. Je les vis se parler à voix basse, puis l'un d'eux me dit brusquement :

— Avez-vous été marin ?

— Non, jamais.

— C'est dommage ; mais, malgré cela, on pourrait peut-être s'entendre tout de même. Cela vous irait-il de faire une campagne sur mer ?

Cette question m'était évidemment faite dans une

intention bienveillante. Puis toute solution qui me fournissait la chance d'échapper à la prison me paraissait bonne. Je répondis que je ne voyais pas d'objection à m'embarquer.

— Voilà la chose, reprit-il. On prépare une expédition à Brest, les marins manquent et l'on en recrute de tous côtés. Chaque jour il en arrive de tous les départements de la Bretagne ; aussitôt arrivés, ils sont embarqués sur les bâtiments, où on les exerce. Je crois que si vous disiez que vous venez vous offrir pour servir sur mer, on vous accepterait. Dame ! je vous avertis qu'il faudra probablement risquer sa peau.

— Cela ne m'effraie pas.

— Eh bien ! reprit-il, c'est entendu. Nous vous présenterons aux camarades de Châteaulin comme un brave garçon qui ne demande qu'à faire un bout de conversation avec les Anglais et se présente comme volontaire.

Ce programme se réalisa de point en point. A Châteaulin, nous trouvâmes un certain nombre de recrues pour la flotte ; notre troupe s'augmenta à Landerneau, et lorsque nous arrivâmes à Brest, nous présentions un effectif respectable. La plupart avaient été enrôlés de force ; j'avais sur eux l'avantage d'être censé me présenter spontanément. Je n'eus pas de peine à me faire inscrire sur le registre des engagements de la flotte.

X

LA BATAILLE NAVALE DU 1^{er} JUIN.

On était alors en mai 1794. C'était l'époque de la grande Terreur, c'était aussi celle de la famine, dont le fléau se joignait à tous ceux qui étaient déchaînés sur la France. A Paris, de longues files de gens affamés faisaient queue à la porte des boulangers. La terrible loi du maximum, les poursuites dirigées contre ceux qu'on accusait d'accaparement étaient impuissantes à assurer l'existence des populations. Les greniers étaient vides et partout l'épouvantable disette se faisait sentir. Les récoltes précédentes avaient été mauvaises et l'on ne pouvait attendre celles qui jaussaient dans les campagnes.

Encore si l'on avait pu importer des grains des pays voisins ; mais nous étions en guerre avec toute l'Europe, un cordon d'armées ennemies interceptait toute communication sur les frontières de terre. La seule ressource était de faire venir des vivres par la voie de mer. Un immense convoi était en route, apportant de Saint-Domingue et des États-Unis des grains et des denrées coloniales. C'était le salut s'il arrivait à bon port, mais y réussirait-il ? Une flotte anglaise croisait dans l'Océan pour l'arrêter au passage. Dans cette situation critique, il fut décidé que des vaisseaux de guerre français iraient à la rencontre du convoi

Les journaux officieux du cabinet nous apprennent que M. Casimir Périer refuse le poste de sous-secrétaire d'Etat à la guerre, ne voulant pas collaborer à l'œuvre d'un ministre dont le caractère politique est trop accentué dans le sens radical.

D'autre part, M. Granet, à qui avait été promis le sous-secrétariat de l'intérieur, ne décrochera pas la timbale tant convoitée, les opportunistes ayant fait entendre qu'ils considéraient cette nomination comme une déclaration de guerre.

Quelle charmante familiarité publicaine !

Le *Figaro* annonce que M. le Comte de Paris a fait remettre à la société de secours aux blessés militaires un don de mille francs pour l'assistance des blessés et malades de nos armées dans l'Extrême-Orient.

A propos de la moins-value des impôts et revenus indirects dont le rendement, en mars dernier, est inférieur de 4,600,000 fr. aux prévisions budgétaires, le *Moniteur universel* fait remarquer, avec juste raison, que nous ne sommes ni sortis, ni prêts à sortir du régime des déficits budgétaires. Les dépenses étant réglées sur les prévisions budgétaires, si celles-ci ne donnent pas ce qu'on avait prévu, il est certain que le budget se réglera en déficit.

C'est bien ainsi qu'il se règle pour le premier trimestre de l'exercice courant.

LES RÉCIDIVISTES.

Par suite du départ de M. Waldeck-Rousseau, le projet de loi sur les récidivistes reste en suspens. Plusieurs membres de la Chambre et du Sénat doivent demander à la commission de placer le projet en tête de l'ordre du jour de la Chambre à la reprise de la session, de manière que la loi puisse être promulguée avant la fin de la législature.

La *Justice* fait le compte de ce que l'expédition du Tonkin a coûté à la France depuis le 30 juillet, dernier jour où la Chine offrait la paix en s'engageant à exécuter le traité de Tien-Tsin et à payer trois millions d'indemnité aux victimes de Bac-Lé.

Voici l'addition : 38 millions votés en août 1884 ; 14 millions le 14 novembre ; 43 à la même date ; et 200 millions ces jours-ci. Total : 295 millions. Sans compter les nombreux soldats tombés sous les balles chinoises ou sous les coups des épidémies.

Et le cabinet Ferry n'a pas encore été mis en accusation !

Étant donné les noms du nouveau ministère de l'Union républicaine : Brisson, Allain-Targé, de Frysinet, Clamageran, Goblet, Campenon, Galiber, Pierre Legrand, Sadi-Carnot, Hervé-Mangon, Sarrien, le *Gaulois* fait cette remarque que le nouveau

libérateur et lui serviraient d'escorte pour le soustraire à nos ennemis.

Malheureusement, notre marine était dans une triste situation. La plupart des officiers avaient émigré et leur départ avait complètement désorganisé le personnel naval. L'année précédente, les Anglais avaient capturé ou brûlé presque toute la flotte de Toulon. Dans les autres ports, les navires captifs, reculant devant une lutte disproportionnée avec les Anglais, pourrissaient sur place ; les équipages étaient dispersés. En improviser d'autres semblait impossible, le métier de marin étant de ceux qui peuvent le moins se passer d'un long apprentissage.

L'impitoyable nécessité exalta l'audace et fit tenter ce qui paraissait inexécutable.

Il fut décidé que, sans perdre une minute, tous les navires qui stationnaient dans la rade de Brest seraient mis en état de prendre la mer, et qu'à défaut de marins exercés, on prendrait tous les jeunes gens disponibles, qu'on les exercerait sans relâche et que, dans ces conditions, on irait à la rencontre du convoi.

L'entreprise paraissait insensée, et presque tous les hommes spéciaux haussaient les épaules ; mais on était habitué à beaucoup oser ; d'ailleurs, c'était pour le pays une question de vie ou de mort.

La rade de Brest présentait le spectacle d'une activité fébrile dont une plume ne saurait donner

ministère est composé de noms où il n'entre pas un seul u.

Ironie du sort ! C'est l'abandon du grand U et de tous les u.

PAUVRES SOLDATS !

On télégraphie de Paris au *Salut public* : « On a des détails lamentables sur la pacifique de Langson. »

» Les blessés se sont fait achever par leurs camarades.

» La caisse de la brigade de Négrier perdue à Lang-Son contenait cent quatre-vingt mille francs.

» Le matériel abandonné comprenait quatorze pièces de canon avec les affûts, les harnachements de deux cents charrettes indiennes portant quinze jours de vivres pour cinq mille hommes et en outre des quantités considérables de munitions. »

AFFAIRES DE CHINE

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE.

Le ministre de la guerre a reçu du général Brière de l'Isle la dépêche suivante, en date d'Haiphong, 10 avril :

« J'ai reçu votre télégramme du 8. Je vous remercie, vous pouvez compter sur l'énergie et le dévouement de tous. »

» L'état sanitaire est bon ; les blessés vont bien.

» Le *Shamrock* est arrivé le 7 avril ; la *Bretagne* est arrivée le 9. »

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE.

On télégraphie de Haiphong, 10 avril, 9 heures 30 matin (arrivée le 12 avril à midi 30) :

« Dans l'ordre du jour adressé aux troupes de la deuxième brigade, le général Brière de l'Isle attribue les derniers événements uniquement à la blessure du général de Négrier et la remise du commandement dans des mains insuffisamment préparées. »

» Il montre l'étonnement et la circonspection des ennemis, qui n'ont pas osé poursuivre nos troupes.

» Il expose ensuite l'état des renforts récemment arrivés : 4,700 hommes d'infanterie, deux escadrons de spahis, une batterie de zouaves, une batterie d'artillerie.

» En attendant, ajoute-t-il, la guérison du général Négrier dont l'état est très-satisfaisant, le colonel Borguis-Desbordes prendra le commandement.

» L'ordre du jour exprime enfin une confiance absolue dans l'énergie et la valeur des troupes et constate la force des positions occupées à Chu. »

LE GÉNÉRAL DE COURCY

Le général de Courcy, commandant du 40^e corps d'armée, est définitivement nommé commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Le général Warnet est nommé chef d'état-major général de l'armée du Tonkin.

Il est probable que le général de Courcy et son chef d'état-major partiront pour le Tonkin avec un bataillon de chasseurs.

LA CESSATION DES HOSTILITÉS

Le général Brière de l'Isle télégraphie au ministre de la guerre qu'il a reçu les instructions relatives à la cessation des hostilités, et qu'il a pris les mesures nécessaires pour prévenir tout incident.

L'*Agence Havas* publie la dépêche suivante d'Hanoi, 12 avril :

« On assure que par suite de la difficulté des communications, principalement du côté de Yunnan, la date de la cessation des hostilités a été retardée officiellement de cinq jours. »

» L'armistice existe d'ailleurs en fait entre les deux armées, et aucun incident saillant n'a été jusqu'ici signalé. »

LES OPÉRATIONS AU TONKIN.

La dépêche suivante a été reçue à Paris :

« Chu, 8 avril, 4 h. soir. »

» Le général Brière de l'Isle, après avoir reconnu les positions avancées, a fait occuper entièrement Déo-Van, Déo-Quan et Mui-Bob.

» Les Chinois n'osent pas attaquer nos troupes dans la position fortement retranchée de Chu. »

RAPPEL DU GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE.

On assure que de violentes discussions se sont produites dans le cabinet au sujet du général Brière de l'Isle que le ministre de la guerre voudrait faire rappeler.

Ce général, on le sait, appartient à l'infanterie de marine.

ÉTRANGER

CONFLIT ANGLO-RUSSE

Les journaux étrangers paraissent croire que la Turquie, sur laquelle M. de Bismark a une influence prépondérante, restera neutre au cas où la guerre éclaterait entre l'Angleterre et la Russie. Cette neutralité, qui fermerait à l'Angleterre les ports dont ses flottes auraient besoin pour opérer dans la mer du Nord, pourrait entraver les hostilités. Seulement est-il certain que M. de Bismark ait imposé la neutralité à la Turquie, et d'autre part cette Turquie, qui a un vieux levain contre la Russie, subira-t-elle aveuglément l'influence allemande ? C'est une question.

D'après un télégramme adressé de Londres au *Journal des Débats*, on fait des préparatifs formidables, mais dans quelle intention réelle ? On entend les opinions les plus diverses dans lesquelles perce comme un sentiment de répugnance pour toute mesure énergique qui serait de nature à précipiter les événements ; on dirait que les Anglais craignent les suites de leurs bruyantes protestations et que le cliquetis des armes qu'ils agitent depuis quelque temps avec

la plupart de mes camarades ne faisaient qu'avec beaucoup de peine l'apprentissage de leur nouveau métier.

Je m'y adaptai avec une facilité qui me surprit. J'étais souple, agile, je montai aux cordages avec l'assurance d'un marin de troisième année ; les différents commandements se classèrent rapidement dans ma mémoire et je me familiarisai avec les expressions multiples qui forment la langue navale. Je ne veux pas dire que je valais un vieux marin, ce serait absurde, mais j'avais appris tout ce qui m'était possible d'apprendre en si peu de temps ! Notre instruction à tous était encore à ses débuts quand nous appareillâmes. Heureusement, il nous restait encore quelque temps avant de rencontrer l'ennemi.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

La 28^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

Elle est consacrée à la Westphalie dont elle donne la description géographique, l'organisation militaire, la division politique, administrative, judiciaire, la statistique, etc., etc.

Outre une carte de cette province, quatre gravures ornent le texte : une vue générale de Minden, une *Pietà* en marbre de la cathédrale de Münster, la cathédrale de Paderborn et une vue générale de Münster.

tant d'ostentation leur fait peur à eux-mêmes. On distingue encore, au fond de toutes les rumeurs en circulation, un secret espoir que le prince de Bismark, dont le nom revient à chaque instant sur les lèvres des Anglais, interviendra au dernier moment comme le *Deus ex machina* pour arranger les choses. Jusqu'à présent du moins, le chancelier n'a pas donné signe de vie, et il se pourrait qu'il n'empêchât pas les choses de suivre leur cours.

REVUE FINANCIÈRE.

La liquidation à peine terminée dans les conditions que l'on connaît et lorsque le marché voyait ses velléités de reprise contrariées momentanément par quelques exécutions qui devaient, en somme, avoir pour résultat de dégager la place, le signal d'une baisse irréfutable est venu de Londres. La journée de jeudi a été mauvaise pour Paris, Vienne et Berlin qui ont enrichi les baissiers anglais. Mais la réaction ne tardera pas à se produire et rendre à notre place la vigueur nécessaire pour relever les cours.

Comme toujours, les rentes françaises donnent le signal du réveil : le 3 0/0 est à 77.40, l'amortissable à 79.60, le 4 1/2 à 108.10.

La Banque de France est remontée à 5,100. L'action du Crédit Foncier est également en hausse.

La clientèle du Crédit Foncier se chiffre par plusieurs centaines de mille de porteurs de titres. L'émission du 9 avril a été plus qu'un grand succès, l'emprunt a été couvert près de cinq fois. Inutile d'ajouter que l'obligation nouvelle fait prime et que les autres obligations conservent des cours très-fermes notamment les Foncières et Communales 1879.

L'action de la Société Générale n'a pas été un seul instant discutée pendant que le marché faiblissait. Elle a conservé ses cours sans aucune difficulté.

Cela fait l'éloge de ce titre qui n'est pas certainement à son prix et qui avant peu bénéficiera d'une large plus-value.

La Banque d'Escompte est revenue un instant sur ses pas bien, que la crise ministérielle et l'insuccès du Tonkin n'aient pu toucher les valeurs étrangères auxquelles elle a si heureusement prêté ses concours.

Au milieu du marasme général surgit une excellente affaire. On annonce officiellement l'émission des actions de la Compagnie des Mines d'Or de l'Indépendante.

La richesse de ces mines situées à 2 kilomètres du Callao, est chose prouvée. Le capital demandé n'aura à subir aucune incertitude. Le rendement sera immédiat. La production prévue sera telle qu'il est à croire que le capital engagé trouvera dans les dividendes futurs des milliers de fois son remboursement. Les travaux contradictoires des ingénieurs assument les richesses des concessions de la Compagnie des Mines d'Or de l'Indépendante aux richesses du Callao.

On connaît le prodige du Callao dont l'action de 10,000 francs vaut à cette heure un million de francs.

Les souscriptions seront reçues aux caisses de la Société des dépôts et comptes courants au crédit de MM. Marcuard, Krauss et C^{ie}. Ces noms seuls assurent le succès de cette émission.

Le capital est limité à 5 millions. L'action sera de 500 fr. Le versement immédiat de 250 permet la mise en valeur immédiate d'une masse de capital bonne pour l'abatage dont le produit net attribué à lui seul un million.

Crédit Lyonnais.—Laisant à part son portefeuille commercial, il y a beaucoup d'inquiétudes à avoir du côté de son portefeuille de titres, où la C^{ie} Lyonnaise tient une si grande place. De plus les bilans mensuels sont dressés de telle façon qu'il est impossible de se rendre compte des bénéfices réalisés. L'Italien 5 0/0 retrouvera ses hauts cours en raison de la bonne situation budgétaire du pays et des avantages que vont procurer au Trésor les conventions de chemins de fer.

Une forte reprise est également à prévoir sur Rio-Tinto, en raison de l'activité ininterrompue de l'exploitation.

Les Méridionaux Italiens ont relativement souffert de la crise. Elle a seulement interrompu leur marche en avant. Mais toutes les raisons qui les justifient subsistent avec plus de force. Les conventions par le Sénat est plus rapproché. L'émission de 60,000 actions nouvelles et le vote de préférence vont donner une forte prime aux anciens actionnaires.

Les actions des chemins de fer sont assez mandées.

Le Suez a été fortement éprouvé.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Aux termes d'une décision du ministre de la guerre et en raison des travaux d'inspection générale, il ne sera pas accordé de permission aux militaires de toutes armes pendant le 2^e trimestre de 1885.

Par ordre ministériel, les achats de matériaux sont momentanément suspendus au dépôt de remonte d'Angers.

En conséquence, les opérations pour le mois d'avril, n'auront pas lieu.

Le Journal officiel du 12 avril publie sept ou huit pages de récompenses, croix, médailles et lettres de félicitation décernées par le ministre du commerce aux personnes qui se sont signalées par leur dévouement pendant l'épidémie cholérique.

Dans le nombre, nous trouvons le nom de l'un de nos anciens sous-préfets, M. Huet, préfet des Basses-Alpes, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

FERMETURE DE LA PÊCHE.

La pêche sera interdite, comme les autres années, du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement. Il est cependant permis de pêcher le saumon, la truite, l'ombre chevalier, l'aloise, le mulot et la lamproie, en n'employant toutefois pendant cette période que des engins prescrits par la loi.

La pêche de l'anguille et de la plie, interdite sur la Loire, est permise sur les autres cours d'eau.

Il est également défendu de vendre, d'acheter et de transporter les divers poissons pendant l'interdiction de la pêche. Cette disposition ne concerne pas les poissons provenant des étangs ou réservoirs.

A propos de l'affaire Louis Rugues, interdite à Angers, l'Union de l'Ouest dit qu'à son avis ce n'est pas une raison, si la pièce a déjà été représentée à Montargis, Tours, Chinon et La Flèche, pour que l'administration angevine fut obligée de l'autoriser. Nous ne connaissons pas la pièce, et par conséquent nous ne saurions dire si l'administration a eu tort ou raison.

AUX MÈRES DE FAMILLE.

La Lanterne publie une lettre qu'une pauvre femme a reçue par le dernier courrier venant du Tonkin. — Nous la dédions à M. Ferry et aux aveugles qui se sont fait ses complices :

« Ne te désolais pas trop, maman, je suis bien malade, c'est vrai, mais j'ai encore l'espérance de te revoir.

« J'ai reçu hier une balle qui m'est entrée dans la poitrine au moment où nous sautions dans un méchant rempart de bois de bambous que nous avons eu bien du mal à emporter. Un grand Chinois a tiré sur moi presque à bout portant. Mais j'ai pu lâcher, moi aussi, mon coup de fusil, et ce vilain jaune, aux yeux louches, est tombé en même temps que moi.

« On m'a emporté. Je suis dans un lit sous une tente dans la lizière, et je souffre beaucoup. J'ai à peine la force d'écrire. Le chirurgien ne voulait pas tout d'abord, puis il a consenti...

« Je souffre bien, ma chère maman. J'ai dû interrompre ma lettre. Est-ce que je vais mourir sans vous avoir tous embrassés ? Si c'était encore en France, là-bas, ou sur la terre d'Alsace, en combattant contre les Prussiens, pour leur reprendre le pays où tu es née et qui n'est plus français.

« Mais ici, dans ce vilain pays, d'une balle chinoise ! Nous nous sommes bien battus, parce qu'il le fallait, parce qu'il faut suivre le drapeau partout ! Mais pourquoi sommes-nous ici ?

« Oh ! que j'ai mal ! »

Au bas de cette lettre, le chirurgien avait ajouté trois lignes :

« Madame,

« Votre enfant est mort sans avoir eu la force de terminer sa lettre.

« Quand on l'a emporté à l'ambulance, le pauvre garçon était déjà perdu. »

DOUÉ-LA-FONTAINE.

On nous apprend que M. Puysegur, candidat malheureux devant le suffrage universel, est parvenu à se faire nommer capitaine de la compagnie de sapeurs-pompiers de Doué.

M. Guillon, receveur des contributions indirectes à Doué-la-Fontaine, est nommé au même emploi, à Jargeau (Loiret).

Nous lisons dans le Petit Courrier :
« Sur trois soldats de la commune de Vernoi, canton de Longué, faisant partie du corps expéditionnaire envoyé au Tonkin, deux ont été tués, et le troisième a été amputé. »

UNE CENTENAIRE.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :
« Nous nous permettons de signaler un cas de longévité angevine, qui ne rendra pas jaloux les amis de M. Chevreul, mais qui plutôt leur donnera de nouveaux gages d'avenir et d'espérance.

« M^{me} ROBINEAU, de Chemillé, est âgée de 104 ans, — cent quatre ans.

« Elle se porte à merveille, sauf qu'elle entend haut et ne voit pas très-clair, nous dit-on.

« A ce prix-là, combien d'autres désireraient aller jusqu'à 104 ans !

« Il y a quatre ans, le jour anniversaire de ses cent ans tombait en plein temps pascal, et M^{me} Robineau allait, de son pied léger, à l'église de Chemillé, où elle célébrait son centenaire en faisant ses pâques. »

LOUDUN.

Election au Conseil général. — Dimanche a eu lieu l'élection d'un conseiller général.

Il y avait 3,380 électeurs inscrits.

M. Thonnard du Temple, conservateur, a été élu par 1,649 voix, contre 4,180 données à M. Kalb, républicain.

Une colonne du 2^e pontonniers, colonel Serrez, 22 officiers, 570 hommes, 43 chevaux, sera de passage, à Loudun, le 22 avril.

Une colonne du même régiment, lieutenant colonel Belin, 24 officiers, 560 hommes, 44 chevaux, sera de passage, à Loudun, le 1^{er} mai.

POITIERS.

Les élèves du lycée de Poitiers viennent de fonder une union patriotique qui a pour but de venir en aide aux blessés du Tonkin. Le minimum de la cotisation est fixé à un franc.

Un appel à cet effet a été adressé par les lycéens de Poitiers à tous les lycées de France. Le comité central du lycée de Poitiers transmettra le montant des cotisations au ministère de la guerre.

Voilà qui est vraiment plus généreux que l'abandon des livres de prix.

Un concours de musique doit avoir lieu à Poitiers le mois prochain.

Soixante-quatre sociétés musicales ont déjà répondu à l'appel de la Commission exécutive. C'est dire que le concours des 24 et 25 mai promet d'être des plus brillants.

La troupe de M. de Langlay vient de donner au théâtre de Poitiers deux représentations de Denise qui se sont terminées au milieu des larmes et des bravos de toute l'assistance. Le Journal de la Vienne dit que la pièce, supérieurement montée, est admirablement jouée d'un bout à l'autre. Notre confrère fait un éloge mérité de tous les interprètes.

LE MANS.

Le rapport de M. le préfet de la Sarthe, adressé aux membres du conseil général pour la session d'avril, contient les renseignements suivants sur la ligne d'Angers à La Flèche : les travaux sont terminés depuis la fin du mois d'août 1884, sauf un passage dans la tranchée du Bourg-Neuf, qui va être livré à la circulation. Un projet pour le raccordement de cette ligne sur celle de Tours à Nantes est actuellement soumis à l'approbation de M. le ministre des travaux publics. Ainsi, voilà huit mois que les travaux sont terminés et rien ne marche encore. Evidemment on attend les élections.

LES SABLES-D'OLONNE.

M. Gaspard Odin, avocat, docteur en droit, vient d'être élu conseiller général.

Les opinions de M. Odin étant conservatrices, c'est encore un siège perdu pour la minorité républicaine du conseil général de la Vendée.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique l'avis suivant : « Une tempête dont le centre est au sud de Terre-Neuve et d'une violence progressive, traverse l'Atlantique et touchera à la Grande-Bretagne et aux côtes adjacentes entre le 13 et le 16 avril. »

Le lundi de Pâques, la neige est tombée en abondance une grande partie de la journée entre Pontivy et Saint-Brieuc.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 13 avril

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 14 » à 15 50	9 » à 11 »	
Saumur, 15 75 16 »	9 75 » »	
Baugé, 14 50 15 50	9 50 » »	
Segré, 15 50 » »	10 » » »	
Beaufreuil, 15 » 15 50	8 » » »	
Montfaucon, 15 » 15 50	8 » » »	
Montreault, 15 50 » »	8 50 » »	
Chemillé, 15 » 15 50	8 25 8 75	
Champloceaux, 15 50 » »	8 50 » »	
St-Flor.-le-Vieil, » » » »	» » » »	
Cholet, » » » »	» » » »	
Vihiers, 14 50 15 »	8 » 8 50	
Brissac, 15 25 » »	9 50 8 25	
Chalonnnes, 15 50 » »	8 » 8 50	
Doué, 15 » 16 50	9 50 10 »	

A Nantes, blés américains, de 22 » à 22 75 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 16 25 à 16 75 les 80 kilos.

A l'ÉPICERIE CENTRALE on vend le sucre 1^{er} choix 50 c. le 1/2 kil. ; — le sucre cassé régulier à la mécanique, 55 c. ; le savon de Marseille marbré bleu, qualité extra, 30 c. ; le blanc, 1^{re} qualité (marque Fournier), 35 c. ; et le blanc extra (marque Jounet), 40 c. le 1/2 kil. ; cristaux de soude de Saint-Gobain, 45 c. le kil.

Beaucoup de personnes mettent en pratique le conseil de l'empereur Auguste : elles se hâtent lentement. Si, sous bien des rapports, ce conseil est sage, il ne l'est pas pour tout ce qui touche à notre santé, car alors il faut toujours se hâter, et rapidement. Mais encore faut-il savoir choisir le remède utile ; or, lequel jusqu'à présent a obtenu d'aussi éclatants succès que les Pilules Suisses ? En voici un nouveau entre mille : « Monsieur et cher confrère. Un de mes clients, nommé Cambon, Louis Séguin, souffrait des reins depuis longtemps. Ne pouvant se soulager par les remèdes ordinaires, il prit vos Pilules Suisses, devenues si populaires. A la première dose, il sentit, m'a-t-il dit, comme un fluide régénérateur circuler par tout son corps. La nuit suivante, il pouvait se lever sans les horribles souffrances qui l'empêchaient de dormir depuis bien longtemps. Je vous autorise à livrer cette guérison à la publicité. »

» CHASTAN, pharmacien.

» Florensac (Hérault), le 28 décembre 1884. »

BIBLIOGRAPHIE

Nous venons d'apprendre que la librairie Garnier, de Paris, vient de publier trois superbes Cartes que nous croyons devoir recommander tout particulièrement à nos lecteurs :

1^o Le Tonkin, une feuille demi-colombier ;

2^o L'Empire Chinois. — Théâtre de la Guerre, même format ;

3^o Carte de la Chine, dressée d'après les documents les plus récents, pour suivre les opérations de la guerre Franco-Chinoise, par LEONVILLE, géographe, avec les plans de Hué, Hanoi et les environs de Pei-Ko, Fou-Tcheou, etc.

Ces cartes sont vendues au bureau de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir, Saumur, aux prix suivants :

Le n^o 1, le Tonkin 4 fr.

Le n^o 2, l'Empire Chinois 4 »

Le n^o 3, Carte de la Chine 3 »

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8^e, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'Histoire de France, 133 fr. ; l'Histoire de la Révolution Française, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8^e. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 13 volumes in-8^e, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 11 avril :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : le nouveau ministère ; l'œuf de Pâques ; notre artillerie au Tonkin. — Beaux-arts : Un vœu, tableau de M. Gaston La Touche ; En grève, à l'Ambigu ; la mer intérieure africaine. — Expositions Eugène Delacroix et Bastien Lepage, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par André Monselet. — Chronique musicale, par Albert de La-salle. — Echecs. — Récréations de la famille.

GRAVURES : M. Brisson. — Pâques. — Tonkin : mise en batterie des pièces de campagne. — Beaux-arts : Un vœu, tableau de M. Gaston La Touche. — Ambigu : La grève. — La mer intérieure africaine. — Types de l'oasis d'Oudreff. — Echecs. — Proverbe à compléter. — Rébus.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GÉOPROY.

Sommaire du n^o 224 (samedi 11 avril 1885)

Courrier des enfants : Où en est l'église de Montmartre, par A. Brébion. — La fille du Pêcheur, par V. Vattier d'Ambroise. — Le premier gâteau, par J.-O. L. — La cithare, par Célanie Carissan. — Les nids, par Eryam. — Les ravageurs, par Mélanie Bourotte. — Le petit grenadier, par J. Delafaye. — Heures de loisir, par Pr. Étienne.

Couverture. — Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr. ; six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 12 avril 1885.

Versements de 159 déposants (10 nouveaux), 27,004 fr. 82.

Remboursements, 16,601 fr. 29 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Al-lonnes, de Saint-Lambert-des-Lévées et de Gennes.

Marché de Saumur du 11 Avril

Blé nouveau (l'h.)	16 25	Hulledenoix.	50	120
From. 1 ^{er} q. (l'h.)	16	Graine trèfle	50	—
Froment (l'h.)	77	— lin. . . .	50	—
Halle, moy ⁿ .	77	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	70475
Orge	85	Luzerne	—	70475
Avoine h. bar.	50	Paille	—	35460
Fèves	75	— Amandes . .	50	—
Pois blancs . . .	80	— Cire jaune .	50	190
— rouges	80	— Chanvres 1 ^{er}	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—
Chenevis	50	2 ^e	—	—
Farine, culas.	157	3 ^e	—	—

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peltier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

VENTE

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques,

1^o D'UN

MOULIN A VENT

Situé à la Petite-Bournée, commune des Cerqueux-sous-Passavant;

2^o D'UNE PIÈCE DE TERRE, joignant ce moulin, d'un hectare cinquante-un ares trente-neuf centiares;

3^o DU PRÉ-DE-LA-GRANGE, de cinquante-deux ares soixante-six centiares;

Ces deux pièces de terre, commune des Cerqueux-sous-Passavant;

4^o Et du CHAMP-DES-BADRELLES, de cinquante-trois ares quatre centiares, commune de Nueil-sous-Passavant.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche dix mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

On fait savoir qu'à la requête de : 1^o M^m Marie Planchet, épouse assistée et autorisée de M. Pierre Tessier, propriétaire, demeurant ensemble à Trérouseau, commune de Trémont, et de celui-ci pour l'autoriser;

2^o M^m Augustine Planchet, épouse assistée et autorisée de M. Jean Bevin, propriétaire, demeurant ensemble à la Grande-Bournée, commune des Cerqueux-sous-Passavant, et de celui-ci pour l'assister et autoriser;

Ayant pour avoué-constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Capodière;

Et en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré;

En présence ou lui dûment appelé du sieur Pierre Planchet, meunier, demeurant à la Petite-Bournée, commune des Cerqueux-sous-Passavant.

Co-litigant, ayant pour avoué-constitué M^e Henry LECOCQ, avoué près le Tribunal civil de Saumur,

Il sera, le dimanche dix mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, commis à cet effet, procédé à la vente, aux enchères publiques, des immeubles ci-après désignés, en un seul lot.

LOT UNIQUE

ARTICLE 1^{er}. — Le moulin à vent de la Petite-Bournée, très-bien achalandé et en parfait état, actuellement exploité par le sieur Pierre Planchet, comprenant: deux paires de meules anglaises nouveau système, nettoyeur et blutoir, chambre et remise attenant au moulin.

ARTICLE 2^o. — La Pièce-de-la-Varenne, joignant le moulin et les bâtiments ci-dessus et contenant avec leur superficie un hectare cinquante-un ares trente-neuf centiares, ci..... 1 51 39

ARTICLE 3^o. — Le Pré-de-la-Grange, d'une contenance de cinquante-deux ares soixante-six centiares, joignant au nord la Pièce-de-la-Varenne ci-dessus, au midi et au levant le chemin, au couchant Boisdroc, ci..... » 52 66

Ces trois articles situés communément des Cerqueux-sous-Passavant.

ARTICLE 4^o. — Le Champ-des-Badrelles, contenant cinquante-trois ares quatre centiares, situé commune de Nueil-sous-Passavant, joignant au nord Denis, au levant Denis, au midi Turpault et au couchant Cailleton, ci..... » 53 04

Total des contenance: deux hectares cinquante-sept ares neuf centiares, ci..... 2 57 09

Ces immeubles seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de sept mille francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^m BEAUREPAIRE et LECOCQ, avoués à Saumur.

Dressé par l'avoué licencié soussigné.

Saumur, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

BEAUREPAIRE.

A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n^o 2;

Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

TROIS MAISONS

Situées à Saumur, rue de la Visitation, n^{os} 66, 64 et 71,

Appartenant aux héritiers GUITTIÈRE.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e LE BARON, notaire. (357)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

M. GIRARD

5, rue du Puits-Tribouillet, 5, SAUMUR

Plans de propriétés, Nivellement, Arpentage, Partages de terrains, Bornages, Expertises et rapports.

Vérification et règlement de mémoires.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

ON DEMANDE un garçon de magasin, muni de bonnes références. (358)

INJECTION PEYRARD

Ex-Pharmacien à Alger

Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours.

Rayons : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 181 Européens a donné 181 guérisons.

Chez l'inventeur, E. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse.

Dépôt à Saumur, pharmacien GABLIN.

GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES AFFECTIIONS DE LA PEAU

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, H, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

EN 5 LOTS

Le DIMANCHE 19 AVRIL 1885, à une heure

En l'étude et par le ministère de M^e BRAC

DE

4 MAISONS

A SAUMUR

Et 33 Ares de Terre

SUR SAINT-LAMBERT

Dépendant des successions MOLLAY-PICHON.

1^o LOT

MAISON, rue Dacier et rue du Puits-Tribouillet, occupée par M. Mollay, vastes magasins, trois belles caves voûtées. Mise à prix..... 26.000 fr.

2^o LOT

MAISON, rue de l'Ancienne route de Tours, n^o 66, occupée par plusieurs. Mise à prix..... 2.500 fr.

3^o LOT

MAISON, derrière la précédente, jardin et jeu de boules, loués à la Société du Petit-Caporal. Mise à prix..... 2.000 fr.

4^o LOT

Autre MAISON, en bon état, ayant deux étages, cour commune, grand jardin clos de murs et boire. Mise à prix..... 1.300 fr.

5^o LOT

33 ARES DE TERRE, sur le chemin de l'Airault, commune de Saint-Lambert. Mise à prix..... 1.800 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange. (327)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme garde, cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. (335)

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 13 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 1/2 %	77 25	77 80	Est	195	797 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien		
3 % amortissable	79 25	79 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1260	1260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est		
3 % (nouveau)	103 75	103 50	Midi	1170	1160	— 1865, 4 %			Midi		
4 1/2 %	108 13	108 80	Nord	1440	1590	— 1869, 3 %			Nord		
4 1/2 % (nouveau)	103 75	103 50	Orléans	1325	1300	— 1871, 8 %			Orléans		
Obligations du Trésor	506	505	Ouest	817 50	845	— 1875, 4 %			Ouest		
Banque de France	5100	5140	Compagnie parisienne du Gaz	1490	1465	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée		
Société Générale	460	460	Canal de Suez	2065	1970	Bons de liquid. Ville de Paris.			Paris-Bourbonnais		
Comptoir d'escompte	975	975	C. gen. Transatlantique	495	492 50	Obligations communales 1879.			Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit Lyonnais	528 75	525				Obligat. foncières 1879 3 %			Canal de Suez		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1325				Obligat. foncières 1883 3 %					
Crédit mobilier	255	252 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Ligne d'Orléans

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir.	
7 — 32 — express.	
3 — 15 — omnibus.	
10 — 36 — (s'arrête à Angers).	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
9 — 21 — omnibus.	
9 — 37 — express.	
4 — 48 — soir, omnibus-mixte.	
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.	
10 — 24 —	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL						BOURGUEIL - SAUMUR										
Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir		Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Direct soir		Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir		Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir							
Saumur	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44						Bourgueil	8 17	12 09	6 10	9 41
Chacé	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56						PortBoulet	8 36	13 18	6 20	9 41
Brézé	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05						PortBoulet	8 36	13 18	6 20	9 41
Montreuil	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39											PortBoulet	9 13	1 35	7 15	10 34

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte soir		Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir	
Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Briou-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	7 02		2 11		8 51	Lernay	6 07	9 18		4 37	8 30
Briou-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir				Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir			
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10	9 41			
Loudun	8 20	2 51	9 53	Neuville	6 28	1 28	7 48				
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	8 44				
Mirebeau	9 37	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 53	9 41				
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 49	3 52	10 34				
Poitiers	10 39	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 21	11 7				

Certifié par l'imprimeur soussigné.